

AFFAIRE N° 4

DEMANDE d'AUTORISATION de procéder à des ADJUDICATIONS et de conclure des marchés de gré à gré pendant l'année 1958./.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 90 parag. 6 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de procéder à des adjudications et de conclure des marchés de gré à gré avec des entrepreneurs ou fournisseurs, pour travaux, fournitures ou transports à effectuer dans la limite des crédits prévus au budget de l'exercice 1958, savoir:

- chap. XII art. 1 - Entretien des rues
- chap. XII art. 3 - Balayage des rues - Enlèvement des ordures ménagères - Entretien des places publiques
- chap. XIV art. 1 - entretien des chemins communaux
- chap. XIVbis art. 1 - Canalisations
- chap. XIX art. 1 - Entretien des bâtiments communaux
- chap. XXI art. 3 - Mobilier scolaire - matériel d'enseignement
- chap. XXI art. 7 - Amélioration hygiène alimentaire des écoliers
- chap. XXI art. 8 - Arts ménagers et autres équipements
- chap. XXVI art. 2 - Cantines scolaires (denrées élémentaires)
- chap. XXVI art. 3 - Cantines scolaires (bois de chauffage)
- chap. XXX art. 5 - Réception des personnalités
- chap. XXXbis art. 1 - Hôpital Saint-Jacques
- chap. XXXIV art. 1 - Acquisition terrain pour écoles
- chap. XXXV art. 1 - Construction abattoir
- chap. XXXV art. 2 - Réfection des rues
- chap. XXXV art. 3 - Grosses réparations aux immeubles communaux
- chap. XXXV art. 5- Réfection Canalisation du Brûlé
- chap. XXXV art. 6 - Construction Ecole de la Rivière
- chap. XXXV art. 8 - Mairie Montagne
- chap. XXXV art. 9 - Réparations écoles
- chap. XXXV art.10 - Construction d'un hangar
- chap. XXXV art.11 - Construction d'une piscine
- chap. XXXV art.12 - Construction Centre Médico-Scolaire
- chap. XXXVI art. 3 - Honoraires d'Architecte et de géomètres
- chap. XXXVII art. 1 - Opérations FIDOM
- chap. XXXV art.13 - Pose de la canalisation du Brûlé./.

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - Pour n'avoir pas à nous réunir trop souvent, je vous demande de m'autoriser à procéder à des adjudications et de conclure des marchés de gré à gré pendant l'année 1958.

Mme AMELIN. - Ne faisant partie d'aucune commission, nous nous abstenons, Monsieur le Maire.

La proposition ci-dessus est donc adoptée à la majorité.